

Annexe X. — Enquête publique**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de **PMSWEET SPRL, rue César de Paepe 59 à 4683 Vivegnis.**

En vue d'obtenir un permis unique pour **l'installation d'une unité de macarons dans un bâtiments existant et construction d'annexes pour ajouter une zone de déchet, ainsi que l'aménagement d'un quai de réception et d'expédition, rue du Progrès 5 à 4821 Dison.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'Urbanisme (087/39.33.40), à partir du 20/07/2022.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
15/07/2022	20/07/2022	30/08/2022 à 11h30 heures à l'Administration communale de Dison – salle du Conseil	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 ^{er} , 66 à 4820 Dison

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (mardi de 9h00 à 12h00) et sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Une réunion accessible au public est organisée le 30/08/2022 de 11h00 à 11h30 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1^{er}, 66 à Dison

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (*Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bâtiment II à 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11*) et du Fonctionnaire délégué (*Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège, ☎ : 04 / 224 54 10*).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique sont le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué.

A Dison, le 12 juillet 2022.

La Directrice générale f.f.,


T. HAYEZ

Par Ordonnance,



La Bourgmestre,


V. BONNI